




№ 3566 3 75

c44
D74 Ed

LES ORIGINES
DE L'UNIVERSITÉ DE DOUAI,

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

PAR L'ABBÉ CH. DEHAISNES,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI,
BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE DE LA MÊME VILLE.

Faire connaître, d'après des documents inédits, les efforts longtemps infructueux que la ville de Douai a faits pour obtenir une université, les causes et les influences qui ont particulièrement concouru à l'érection de cette université, et enfin les détails les plus curieux de son installation: voilà le but du mémoire que je présente à cette honorable et savante réunion.

Dès le XIe et le XIIe siècle, Douai voyait fleurir une école célèbre dans le cloître de la collégiale Saint-Amé; et, au milieu du siècle suivant, l'université de Paris lui offrait un collége où ses fils étaient reçus avec des faveurs toutes particulières, la Sorbonne; car, Messieurs (vous permettez à un Douaisien de le rappeler ici avec orgueil), cet antique collége dans lequel enseignent maintenant les professeurs les plus illustres de la capitale et qui accueille en ce jour les savants de toute la France, a une origine douaisienne. C'est Robert de Douai qui, en 1250, légua pour le fonder, la somme de 1050 livres parisis [1]. L'exécuteur testamentaire fut un ancien chanoine de Cambrai, Robert de Sorbon, qui laissa son nom à cette école. Parmi les trois premiers professeurs de la Sorbonne, deux étaient de Douai [2], et, en 1270, sept de leurs com-

[1] « Robertus Duacensis... mille et quinquaginta libras parisienses reliquit ad « opus quorumdam scholarium quos intendebat facere studentium in theologia « ex consilio magistri Roberti de Sorbona. » (Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 223.)

[2] Dom Félibien et dom Lobineau, *Description de Paris*, t. I, p. 329.

57418

patriotes étaient inscrits parmi les seize étudiants. Au xive et au xve siècle, nous trouvons encore un grand nombre d'élèves de la même ville [1]. Sous la domination française, Douai avait donc des écoles et dans son enceinte et dans la capitale.

Quand les ducs de Bourgogne et les princes de la maison d'Espagne dominèrent dans la Flandre, leurs rivalités avec le roi de France tendirent à éloigner de l'université de Paris les étudiants des Pays-Bas. D'un autre côté, les habitants de l'Artois, du Hainaut, du Cambrésis et de la Flandre wallone ou française par le langage, n'aimaient pas à envoyer leurs jeunes gens dans l'université flamande de Louvain ; aussi, en 1530, plusieurs notables de ce pays demandèrent à l'empereur Charles-Quint l'érection d'une seconde université [2].

Aussitôt, dès les premiers mois de l'année 1531, les échevins de Douai firent présenter à Bruxelles, par le conseiller de la ville Jean Dablaing, une supplique dans laquelle ils disaient : « Comme « icelle ville de Douay est l'une des anchiennes et principales de « la conté de Flandre, de grande spatiosité et ample circuit, seroit « fort expédient instituer audit Douay une estude générale et « université fameuse, en laquelle polroient estre endoctrinez ès « lettres, bonnes mœurs et vertus, les subgects de nos pays; et ne « seroit besoing à ceux de la langue thioise (flamande) se trans- « porter ès universitez hors nostre pays, pour apprendre le lan- « guaige franchois, duquel l'on use au dit Douay, et les deniers « des estudians rester dans l'Estat [3]. »

L'Empereur, par un mandement daté du 6 septembre 1530, ayant ordonné au gouverneur de la Flandre et au grand bailli du Hainaut de faire une enquête à ce sujet, ceux-ci lui répondirent, le 9 décembre suivant : « Nous sommes chacun séparément fait « informer à gens de bien et d'estime. Et après bon et meur dis- « cours faict entre nous, qui sommes vos principaulx officiers des

[1] Archives de la ville de Douai, *Inventaire analytique de M. Guilmot*. Passim.

[2] Valère-André, *Fasti Academici Lovanienses*, p. 89; Séguier, *Laurea Belgica ord. Prædicatorum*, p. 115 à 117.

[3] Archives de la ville de Douai, *Mandement de l'empereur Charles-Quint à M. de Gavre*, en date du 6 septembre 1530.

« pays de Flandres et Hainnau et povons avoir connoissance des « aultres en Artois, nous semble que la ville de Douay en tous « endroicts est la plus seure et convenable, et avec ce compétem- « ment douée de rivières, églises, collégiales, fertilité de pays à « l'environ, et fondée de facultez et richesses, pour ladite univer- « sité et estude générale des sept arts libéralles, droictz canon et « civil, et médecine [1]. »

On espérait à Douai; mais on apprit, par une lettre du conseiller Jean Dassonneville, qui était chargé de suivre et de presser l'affaire à Bruxelles, que, le 10 janvier 1532, la ville et l'université de Louvain avaient écrit à l'Empereur pour s'opposer à l'érection d'une seconde université dans les Pays-Bas [2]. Après avoir décidé par une délibération consignée dans le *Registre aux Consaux* qu'il fallait : « Poursieuvre et mener à fin la dicte univer- « sité, considéré que ce soit ung bien inextimable, » le magistrat de Douai écrivit de son côté à Charles-Quint et dépêcha successivement à Bruxelles Jean Dablaing, Robert Lefebvre, procureur fiscal de l'Empereur, et Antoine de Rantre, procureur général de la ville. De longues répliques furent produites par la cité flamande, et, non moins ardente à la lutte, la cité française répondit par des *solutions en forme de duplicques* plus longues encore. Durant dix mois les deux parties présentent requête sur requête, et mémoire sur mémoire; les procureurs, les scribes, les messagers à pied et à cheval font continuellement la route de Bruxelles à Douai et de Douai à Bruxelles. Les archives et les *Registres aux Comptes du domaine,* qui nous donnent les détails les plus circonstanciés, nous apprennent aussi qu'alors, comme aujourd'hui, les raisons les plus solides n'étaient pas toujours considérées comme suffisantes. Sans parler des influences mises en mouvement, rappelons que trois *ponchons* de vin de Beaune, du prix de 66 livres de Flandre, furent donnés en présent, l'un à M. le trésorier géné-

[1] Archives de la ville de Douai, *Réponse de M. de Gavre à l'Empereur,* en date du 9 décembre 1531. *Procès-verbaux de l'Enquête, etc.*

[2] Archives de la ville de Douai, *Lettres missives de Jehan Dassonneville aux échevins,* en date du 22 décembre 1531, et une autre pièce qui est jointe à cette lettre.

ral, l'autre à messire Desmaretz, maître des requêtes au conseil privé, et le troisième à Baudouin le Cocq, procureur général. Une lettre d'Antoine de Rantre, datée du 23 septembre 1532, prouve que le procureur général ne fut pas insensible au présent : « Ayant demandé, dit l'envoyé de la ville, s'il veut vins vielz ou « nouveaux, le procureur, prendant ce de bonne part, déclaira « mieulx avoir de bon vielz, avec nouveaux quand la saison « viendroit; et vinsmes ensuite, ajoute la lettre, en bonne con- « versation [1]. »

Tout cela, mais surtout, j'aime à le croire, l'argumentation solide des mémoires fournis par la ville de Douai, produisit son effet. Le 16 novembre 1532, le conseil privé décida, par appointement interlocutoire, « que messire Georges de Themsicke feroit « une enquête sur les faictz et dires de ceulx de Douay et de Lou- « vain. » L'absence de l'Empereur et les préparatifs du départ retardèrent le commissaire impérial, qui n'arriva à Douai que le 7 février 1533. Le lendemain 8, avec les échevins et le lieutenant de la gouvernance, il parcourut les remparts, et trouva que la ville « estoit bien bonne, belle et forte, de bon air, nette, mu- « nie d'artillerie, assize en plats pays de tous costez... » Le 9, l'on monta au beffroi; et, après avoir considéré l'étendue, la situation et les monuments de Douai, Georges de Themsicke déclara « qu'elle estoit moult belle, commodieuse et propice pour « faire ce qui appartient à colléges, maisons, bourses et pédago- « gies. » Le 10, les députés de Louvain, comparaissant en vertu de l'exploit qui leur avait été signifié par huissier, refusèrent de répondre, et ils se retirèrent pour ne plus reparaître. Du 11 au 14 se firent de nouvelles excursions et des conférences avec les notables de la cité et les abbés des monastères voisins; et, en partant, Georges de Themsicke dressa un procès-verbal, très-intéressant, quoique très-long, qui se termine par ces mots : « Par « ce que dict, est démontré que icelle ville de Douay est très-con- « venable et propre à l'érection et construction de l'université re-

[1] Archives de la ville de Douai, *Registre aux Consaux*, 1452 à 1532, folio 250 verso; *Registre au Compte du Domaine*, 1531 à 1532, p. 116, 124, 125, 126, 129; plusieurs pièces, notamment les *Mémoires* de Louvain et de Douai.

« quise. » Les échevins offrirent en présent à Georges de Themsicke et à son secrétaire, Louis Zoète, la somme de 400 florins [1].

Il nous arrive souvent de parler contre les lenteurs administratives et l'esprit bureaucratique de notre siècle; l'histoire des démarches de la ville de Douai relatives à l'université pourrait prouver, s'il en était besoin, que les choses n'allaient guère mieux *au bon vieux temps*. Malgré tant de lettres et de mémoires, malgré plusieurs enquêtes, toutes favorables, malgré trois nouvelles suppliques expédiées en 1533 et en 1534, malgré les sollicitations incessantes du procureur Antoine de Rantre, malgré l'influence du comte de Rœux, maître d'hôtel de l'empereur et gouverneur de la Flandre, il fut impossible d'obtenir, non pas que l'on fondât l'université, mais que le conseil privé s'occupât du procès pendant entre Douai et Louvain à ce sujet [2]. Les *Registres au Compte* nous apprennent qu'en 1538 ou 1539, le procureur Jacques Hanotel fit en vain de nouvelles démarches dans ce but [3]. En 1552, quand, après une nouvelle délibération du magistrat de la ville et sur les instances des notables et des prélats de la contrée, le procureur François Dubois et l'échevin Nicolas d'Aoust se furent transportés à Bruxelles et eurent décidé la régente à requérir une décision du conseil privé, pendant longtemps on chercha inutilement le dossier : « Il fallut, disent « les Comptes, grandes paines et sollicitudes pour recouvrier les « pièches perdues dudit procès. » Elles furent enfin découvertes chez messire Thiébaut Cottereau, maître des requêtes [4].

Le résultat fut le même. Les démarches, tant de fois renouvelées depuis 1531, n'aboutirent pas encore en 1552; mais du moins elles prouvaient une fois de plus que Douai, que la Flandre fran-

[1] Archives de la ville de Douai, *Compte du Domaine*, 1531 à 1532, p. 131 et 146. Lettre d'Antoine de Rantre aux échevins.

[2] Archives de la ville de Douai, *Inventaire des pièces relatives à l'enquête de Georges de Themsicke, dressé en 1552*.

[3] Archives de la ville de Douai, *Compte du Domaine*, 1538 à 1539, fol. 136.

[4] Archives de la ville de Douai, *Procès-verbal de la visite de Georges de Themsicke à Douai, et pièces qui y sont relatives; Registre aux Consaux*, 1531 à 1562, p. 4; *Compte du Domaine*, 1552 à 1553, p. 122, 125, 117.

çaise, l'Artois et le Hainaut, que tous les dignitaires civils et ecclésiastiques du pays désiraient l'érection d'une seconde université; elles entretenaient le gouvernement et les populations dans cette pensée; elles préparaient l'éclosion d'une idée dont les échevins de Douai avait semé le germe vingt ans auparavant.

Lorsque Philippe II fut monté sur le trône d'Espagne, l'établissement d'une seconde université dans les Pays-Bas était bien plus utile, bien plus nécessaire qu'au commencement du règne de Charles-Quint. Parmi les étudiants de ces provinces, plusieurs se rendaient à Paris; d'autres, plus nombreux, se faisaient inscrire sur les registres des facultés de Louvain. Mais la plupart de ces derniers, poussés par le désir d'apprendre le français et les langues étrangères, ou d'entendre des professeurs plus savants et plus renommés, finissaient par se diriger vers les universités de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, et surtout vers celles de la France. Le gouvernement craignait, plus encore que les familles, ces voyages et ce séjour en pays étrangers. Jetés seuls et sans guide au milieu du mouvement que les guerres d'Italie, la renaissance et le protestantisme avaient imprimé à l'Europe, ces jeunes étudiants s'y laissaient aller avec toute la fougue de leur âge. Plusieurs se rendaient dans les universités protestantes de Heidelberg, Iéna, Wittemberg, Strasbourg et Genève; et les autres rencontraient, même en France, parmi leurs professeurs et leurs condisciples, des partisans secrets de la Réforme. Le plus souvent, quand ils rentraient dans les Pays-Bas, c'était pour combattre le gouvernement espagnol; et Philippe II ne rencontra pas, dans ce pays, d'ennemis plus ardents et plus opiniâtres [1].

[1] Parmi les jeunes gens des Pays-Bas qui, de 1530 à 1560, allèrent étudier à Paris, nous pouvons citer François de Bar et les religieux d'Anchin; Adrien Hecquet et Jacques Delattre, d'Arras; Jean Vendeville, de Lille; Louis Pollet, de Douai; et les Flamands Jacques de Meyer, Corneille de Schippe et Adrien Scrieke. Parmi ceux qui se rendirent à Louvain, Jean Walter, de Lille; Jean Pennequin, de Douai; Nicolas Fenet, d'Arras; Barthélemy Textor (le Theillier), des environs de Saint-Omer, pour la théologie; Henri Deulin, de Merville; Jean du Haze, de Tourcoing; Louis Porry, d'Aire, Léonard Gribeval, de Saint-Omer, et Jérôme de France, de l'Artois, pour le droit; Jean Heems, d'Armentières; Jean Sylvius de Lille, et Jean Foville, de Valenciennes, pour la médecine, etc. etc. Guillaume

Ces considérations et de nombreux passages que nous pourrions citer des lettres de Paul IV et de Philippe II, ainsi que des ouvrages de plusieurs écrivains catholiques ou protestants, établissent de la manière la plus évidente que la fondation de l'université de Douai a eu pour causes principales les dangers dont le protestantisme menaçait la foi, la sécurité publique et la domination espagnole dans les Pays-Bas, la crainte de l'influence et des idées de l'étranger, le désir d'avoir des hommes instruits et habiles à la tête de la contrée, les réclamations des notables et des familles, et enfin, ce n'est pas nous qui oublierons cette dernière cause, les démarches faites par les Douaisiens, de 1531 à 1560 [1].

Lindanus, de Dordrecht; Jacques Pamele, évêque de Saint-Omer; André Hypérius, d'Ypres, avaient quitté Louvain pour achever à Paris leurs études théologiques. Les étudiants en droit Viglius, de Zwichem; Boèce Epo, de la Frise; Jacques Rœwarde, de Lesseweghe; André de Backer, de Poperinghe; Jérôme de France et Louis Pollet, avaient demandé une méthode nouvelle aux universités de Padoue ou de Venise, de Dole, de Valence, de Toulouse, d'Orléans ou de Bourges; les médecins, André Vésale, de Bruxelles; Victor Ghiselinck, d'Ostende; Nicolas Mulier et Jean Alnosius, de Bruges, s'étaient dirigés de préférence vers les savantes cités de Bologne et de Padoue. Salamanque et d'autres villes d'Espagne avaient vu dans leurs écoles les étudiants de Louvain Jean Vasœus, Bonaventure de Smet et Jean de Witte, tandis que l'Allemagne avait reçu à Cologne, à Heildelberg, à Iéna et à Wittemberg, Pierre Bert, Nicolas Romœus et François Gomare. André Scott et plusieurs jeunes gens, Juste Lipse, Victor Ghiselinck et Jean Lernout s'étaient associés pour visiter la plupart des universités de l'Europe. (*Biographie des Hommes remarquables des Pays-Bas;* Aubert le Mire, *Elogia virorum illustrium;* Buzelin, *Gallo-Flandria;* Foppens, *Bibliotheca Belgica.* Passim.)

[1] De l'an 1559 à 1570, le registre d'immatriculation de l'université de Genève connu sous le nom de *Livre du Recteur* offre les noms de deux Marnix, de Bruxelles; d'Eustache de La Bussière, d'Arras; de Barthélemy Acquart, de Lille; de Philippe et Jean Herlin, de Valenciennes, et de Philippe Mallard, originaire de la Flandre. Le célèbre jurisconsulte flamand Mathieu Wesembeck puisa les idées du protestantisme à Paris dans l'enseignement de Ramus, et les adopta complétement à Iéna et à Wittemberg; le docteur en droit François Baudoin, d'Arras, fut amené au calvinisme par les relations qu'il eut à Bourges avec Théodore de Bèze et Charles Dumoulin; Boèce Epo se rendit à Genève auprès de Calvin, dont il professa quelque temps les doctrines. Enfin, parmi les ennemis les plus ardents du gouvernement espagnol dans les Pays-Bas, nous trouvons

Après avoir indiqué ces causes, nous avons à rechercher quel fut le véritable inspirateur des démarches faites à Rome, en 1559, pour obtenir l'érection de l'université de Douai. Jusqu'au xviiie siècle cet honneur a été laissé à Jean Vendeville, Lillois, qui professa le droit à Louvain d'abord, à Douai ensuite; de nos jours, l'initiative de cette mesure est donnée à Philippe II, et l'on s'accorde à dire que les démarches de 1559 ont été faites à l'insu des échevins de Douai. Nous hésitions entre ces deux opinions, quand nous avons trouvé, dans les archives de notre ville, une feuille de papier, sans date et sans signature, couverte de l'une de ces écritures du xvie siècle qui désespèrent parfois les paléographes les plus exercés, et qui portait pour titre : *Le premier Project et Sommaire de la Remonstrance.* C'est le résumé d'un mémoire destiné à être présenté au roi d'Espagne, que l'on communique aux échevins de Douai, sans doute pour avoir leur avis. Après avoir développé toutes les raisons favorables à l'établissemeut de la nouvelle université, l'auteur dit que le gouvernement, tout en l'admettant en principe, hésite à agir, et qu'il sera bon de le laisser offrir de lui-même cette faveur à ses peuples, afin qu'il en puisse espérer plus de reconnaissance [1].

Cette pièce importante nous révèle donc pourquoi le magistrat de Douai n'a plus agi au dernier moment : c'était d'après une sorte d'accord secret avec l'auteur des mémoires présentés au roi. D'un

les professeurs André Hypérius, Nicolas Mulier et Jean Otho, les ministres Dathenas et Plancius, les ambassadeurs Bonaventure Vulcanius et Josse de Menin, et le sectaire François Gomare, qui, tous d'origine flamande, avaient pris ou développé leurs idées novatrices en religion dans les universités de l'Allemagne ou dans celle de Genève. — (Voir les sources indiquées plus haut.)

[1] Lettres d'érection de l'université de Philippe II : bulle de Pie IV, relative au même objet; premier projet et sommaire de la Remonstrance (présentée au roi au sujet de l'université); lettre des professeurs de l'université de Douai à Philippe II, conservée dans les archives de Douai; mémoires de Viglius et d'Hopperus, publiés dans la collection des Mémoires du xvie siècle, Bruxelles; Séguier, Buzelin, Vander Haer, *op. cit.* le protestant Gregorio Leti dans sa Vie de Philippe II. Ce dernier auteur dit que l'université de Douai a été ouverte pour empêcher les jeunes étudiants de se rendre à Genève et à Wesel, et que Guillaume de Nassau l'appelait un nouveau séminaire de papistes.

autre côté, nous y voyons que Philippe II ne pouvait se décider à fonder cette seconde université et qu'il était nécessaire de lui faire comprendre l'utilité de cette mesure. Dans cette affaire, l'initiative ne part donc point du roi d'Espagne; selon nous, elle doit être accordée à Jean Vendeville. Zoès, le biographe de ce professeur de Louvain, les historiens Valère-André, Sander, Buzelin, de Raysse, Foppens, sont unanimes pour lui faire jouer le rôle principal dans cette question, et tout nous prouve que le *premier project et sommaire de la Remonstrance* dont nous venons de parler est le résumé de l'un des mémoires que Jean Vendeville (nous le savons par son biographe) présenta au roi pour le déterminer à fonder une université à Douai[1]. Je sais que l'on a dit que ces mémoires, envoyés de la Flandre par un professeur, ne pouvaient avoir aucune influence sur les décisions du puissant monarque qui, du fond de l'Escurial, gouvernait l'Espagne, l'Europe, le nouveau monde. Nous croyons qu'il y a, dans cette opinion, une appréciation tout à fait fausse du caractère de Philippe II. M. Mignet, dans l'ouvrage qui a pour titre *Antonio Perez et Philippe II,* a dit de ce prince : « Il consultait beaucoup, hésitait « longtemps et décidait tard; contrairement à Charles-Quint, qui « agissait par lui-même, il se décidait d'après l'opinion des autres. » D'un autre côté, la lecture de l'importante collection des *Papiers d'État du cardinal Granvelle* prouve évidemment que, excepté l'inquisition espagnole, toutes les mesures importantes adoptées à cette époque dans les Bays-Bas ont été inspirées par le cardinal gouverneur, le président Viglius de Zwichem, le conseiller Hopperus, et quelques autres personnages qui envoyaient des mémoires au roi. Dans la question si délicate et si difficile des quatorze nouveaux évêchés, l'initiative appartient au professeur de Louvain Ruard Tapper[2]. Pourquoi donc Jean Vendeville, professeur

[1] Archives de la ville de Douai, *Le premier Project et Sommaire de la Remonstrance.*

[2] Zoès dit positivement : « Scriptum de minuendis hæresibus ad Viglium misit... Duacensis etiam universitatis erectio consiliis ejus opus fuit, adjunctis « etiam rationibus ob quas hoc faciendum esse existimaret necessario... Cujus « consilii gratia, ea universitate) jam beneficio regis erecta... » (*Vita Joannis*

de la même université, qui envoya au roi des mémoires à l'occasion d'affaires beaucoup plus importantes, n'aurait-il point pu avoir la même influence dans l'affaire de l'université ? De tout cela nous croyons pouvoir conclure que l'on a fait la part trop grande à Philippe II, et que Jean Vendeville, d'accord avec le magistrat, a eu l'initiative première dans les démarches de 1559. Une étude sérieuse des archives contribue toujours à faire jaillir la lumière et la vérité, à rendre à chacun son rôle et sa place, et à distribuer entre tous la récompense et la gloire : *cuique suum.*

Les conseils et les raisons dont nous venons de parler déterminèrent enfin le fils de Charles-Quint à demander au Saint-Siége l'érection d'une seconde université dans les Pays-Bas. Jean Richebé, prévôt de Notre-Dame d'Arras et agent diplomatique de Charles-Quint et de Philippe II auprès du Saint-Siége, fut chargé de s'occuper de cette affaire; et un bref érigea l'université de Douai, en date du 1er août 1559. Mais le pape Paul IV, qui l'avait donné, étant mort dix-huit jours plus tard, la publication des lettres apostoliques fut retardée jusqu'après l'élection de son successeur, qui n'eut lieu que le 25 décembre. Le nouveau pontife, Pie IV, fit expédier les bulles, le 6 janvier 1560. C'est le prévôt d'Arras, Jean Richebé, qui avait pressé l'affaire; aussi les échevins de Douai lui firent écrire pour le remercier « des bons et fidèles de« voirs par luy faicts, et promettre quelque gracieux pot de vin. » Nous citons ces détails parce que les services rendus par Jean Richebé et même son nom ont été, jusqu'aujourd'hui, complétement laissés dans l'oubli [1].

Le gouvernement espagnol montra fort peu d'empressement à user de l'autorisation donnée par le Saint-Siége. En effet, ce fut seulement vers le mois de septembre 1560 que le président Viglius fit connaître l'arrivée des bulles au conseiller de la ville,

Vendvillii, auctore Zoes, p. 1.) Sander n'est pas moins explicite : « Joannes Vend« villius suasor et auctor fuit regi Philippo ut novam Duaci academiam aperi« ret... » (Rayssius, *Belgica christiana,* p. 273; Valère-André, *Fasti Lovanienses,* p. 192; Foppens, *Bibliotheca Belgica.*)

[1] Aubert le Mire, *Elogia virorum illustrium. Hopperus, Tapperus.*

Jérôme de France, qui s'était rendu à Bruxelles pour une autre affaire [1].

Lorsque les échevins eurent appris cette importante nouvelle, ils convoquèrent une assemblée des notables de la cité; il fut décidé que l'on emploierait tous les moyens propres à assurer et à activer l'érection de l'université dans la ville de Douai. Des députations envoyées aux évêques d'Arras et de Cambrai, aux abbés de Marchiennes, d'Anchin, de Saint-Amand, de Vicogne, d'Hasnon et de Mont-Saint-Éloi, annoncèrent l'octroi des lettres d'érection dans toute la contrée et contribuèrent à faire agir des influences puissantes. Néanmoins il fallut encore bien des démarches, bien des voyages à Bruxelles et à Malines. Durant ces nouvelles négociations, le savant et habile conseiller-pensionnaire Jérôme de France rendit les services les plus signalés, et il fut secondé par François Richardot, évêque d'Arras, et par le docteur en droit Louis Porry, doyen de Saint-Amé [2]. Enfin toutes les difficultés s'aplanirent, et l'installation de l'université fut fixée au 5 octobre 1562 [3].

Ce fut une fête solennelle. Les docteurs, les étudiants et les officiers de l'université furent reçus à l'entrée de la ville par le gouverneur de la province, Jean de Montmorency, les échevins, la noblesse, et à l'entrée de l'église Notre-Dame par tout le clergé séculier et régulier. De cette église, le cortége partit processionnellement; en tête marchaient, après des clairons et des hautbois, les corps de métiers, gonfanons déployés et torches allumées, les archers et les canonniers de la milice communale portant leurs enseignes et leurs armes, les pèlerins de Saint-Jacques et de Jérusalem avec leurs insignes; puis les dominicains et les trinitaires, le clergé des paroisses et les chanoines « s'avançant en très-bel

[1] Archives de la ville de Douai : Bulle de Paul IV et de Pie IV; lettres patentes de Philippe II ; instructions données par les échevins à Jérôme de France, en date du 2 avril 1562; lettre adressée par les échevins à Jean Richebé, le 20 mai 1563.

[2] Archives de la ville de Douai, *Registre aux Consaux*, fol. 115 et 128.

[3] Archives de la ville de Douai, *Registre au Compte du Domaine*, 1560 à 1562, fol. 118, 119, 123, 128, 211.

« ordre, avec châsses et plusieurs corps saintz, chantant himmes « et louenges à Dieu de bonne dévotion; derrière plusieurs ab- « bés et prélats, le révérendissime évesque d'Arras portoit l'ado- « rable Eucharistie; et il estoit suivi du nouveau recteur Walerand « Hangouart, orné d'un chaperon rouge fourré d'ermine, des doc- « teurs, du gouverneur, du bailli, des échevins et d'une foule « immense. Sur le grant marché, continuent les auteurs contem- « porains, monseigneur le Révérendissime, mettant bas la Remons- « trance, monta en un certain théastre et cheze, eut une oraison « en langue franchoise par laquelle il tira les cœurs de tous en telle « admiration que chacun disoit n'avoir ouy jamais homme tant « bien et disertement haranguer, ainsi que tu poulras voir chez « les libraires si tu désires. » Après ce discours, l'on alla entendre la sainte messe dans la collégiale Saint-Amé et recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement dans la collégiale Saint-Pierre. « Et le « triomphe solennel s'alla terminer après le midy en la maison « de ville par un banquet royal. » Le lendemain, vers huit heures du matin, monseigneur d'Arras inaugura les cours « par une orai- « son en langue latine, et, après disner, le conseiller de la ville « fit ses debvoirs de harenguer au nom du sénat, lequel fut ouy « très-volontiers, tant pour son bien dire que pour les choses rares « et exquises qu'il apporta. » Et durant huit jours il y eut ainsi des discours publics qui se succédèrent. Un poëte latin, Jean Sylvius, de Valenciennes, invoqua les muses de l'Hélicon et du Parnasse pour chanter la fête en cent soixante et douze hexamètres; et un Douaisien, Marc Lefebvre, composa une comédie allégorique, dans laquelle on voyait figurer le conseil royal, l'université, la science, l'étudiant et l'ignorant[1].

L'université de Douai était fondée et autour d'elle allaient se grouper six colléges et dix-sept séminaires pour des boursiers et des religieux; bientôt, deux à trois mille élèves allaient venir chaque année lui demander l'instruction. En 1793, cette œuvre des siècles, a été détruite; mais, il y a dix ans, un décret impérial a rendu

[1] Martin l'Hermite, *Histoire des saints de la province de Lille, Douai, Orchies, etc.* Archives de la ville, *Registre au Compte du Domaine*, 1562.

à la ville de Douai sa faculté des lettres. Depuis 1804, cette ville ne cesse de réclamer aussi la restauration de sa faculté de droit; douze fois elle l'a demandée aux divers gouvernements qui se sont succédé en France, et en ce moment encore elle adresse une nouvelle supplique. Espérons que, comme au XVIe siècle, ses démarches finiront par être couronnées de succès; et que, dans sa haute sollicitude pour les besoins intellectuels de nos départements du nord, l'empereur Napoléon III accomplira la promesse formelle d'une faculté de droit, faite par Napoléon Ier, au commencement de ce siècle, à la patrie de l'auteur du *Répertoire de jurisprudence.*



№ 3566 3 75



3 0112 105552555